



Syndicat de la Magistrature



## **JUSTICE : MORT SUR ORDONNANCES ?**

Le projet de loi de programmation, loin de proposer une véritable réforme ambitieuse et efficace de la justice, a pour seul objectif la réduction des coûts via la **déjudiciarisation** à outrance, la **dématérialisation** et la **privatisation de la justice civile**.

Le gouvernement, après avoir organisé une concertation de dupes, affichant son mépris des professionnels, fonctionnaires des juridictions, magistrats et avocats, entend légiférer par **ordonnances, donc sans débat parlementaire**.

Cette réforme aura les effets inverses de ceux annoncés :

- la **suppression de 307 tribunaux d'instance** en charge de la justice de proximité consacrée aux personnes les plus fragilisées, aux litiges du quotidien,
- une réduction du droit **d'accès au juge et à la défense**,
- une **privatisation de la justice civile**,
- un nouveau **recul des droits** de la défense et des libertés publiques en matière pénale,
- une organisation judiciaire incompréhensible,
- une baisse de la qualité du débat judiciaire et du processus de décision,
- une justice qui ne sera pas plus efficace.

Nous refusons la mort programmée de la justice sur ordonnance et organisons, **le 30 mars, une journée qui sera marquée à Toulouse par :**

- ✓ une **assemblée générale** des magistrats et fonctionnaires à 8h45,
- ✓ une **assemblée générale** des avocats à 10h,
- ✓ une **conférence de presse** au tribunal à 11 heures 30,
- ✓ une **manifestation en robe** qui partira des marches du Tribunal de grande instance (2 allées Jules Guesde) à 12H15 pour se rendre au Tribunal d'instance (40 avenue Camille Pujol) déposer **une gerbe en hommage à la justice de proximité dont la mort est programmée !**.